



Divorce Ma prime CSP que mon mari veut prendre

..

Par Babou32

Bonjour, Je voudrais savoir :je souhaite bien entendu quitter mon mari il n y a pas contrat de mariage là je viens d'apprendre que suite à mon licenciement je risque d'avoir une prime vu que j'ai anticipé pour retrouver du travail. Mais oui forcément vu qu il ya des factures à payer mais monsieur continue ses achats inconsidérés et ne travaille pas

mais par contre celui-ci qui s'était renseigné aussi est fort intéressé de ce petit pécule et une fois que je le recevrai souhaite se le mettre sur son compte.

Alors j'aimerais savoir y a-t-il un moyen que je puisse me préserver cette somme en moins uniquement sans qu'il me la dépouille. Éviter qu il fasse encore n'importe quoi avec ,lez comptes ne sont pas joints il a pas de procuration mais il se sert juste en se faisant les autorisations avec le portable informatique etc

Merci ça me servirait si je déménage

Je bosse a me bousillée j en ai marrz

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans un mariage sans contrat tous les revenus entrent dans la communauté. Ce qui veut dire que cet argent appartient 50/50 à vous deux, et peu importe sur quel compte il est déposé.

C'est étonnant que votre mari puisse faire des opérations sur votre compte dont il n'est pas titulaire sans avoir de procuration : vous lui avez donné votre code d'accès internet ?

Il faut changer ce code et consulter votre conseiller bancaire pour éviter que votre mari ne recommence à dilapider l'argent du ménage.

Par Babou32

Bonjour

Merci pour leur rapidité de la réponse.

C'est malheureusement ce que je craignais et hélas pour moi, je pense qu'il l'a bien compris.

Par yapasdequoi

Engagez dès que possible la procédure de divorce.

Bon courage à vous.